Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 22
Membres présents: 17
Suffrages exprimés: 20

République Française

Délibération N° 2019-109
Conseil Municipal du 16 Octobre 2019

DATE DE CONVOCATION : 10 Octobre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER - E. GARNIER - N. ARILLA – P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à P. FREON – C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE – G. MICHELY donne pouvoir à K. GAI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – C. BONNEAU – G. MICHELY – S. LABROUSSE – F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

OBJET : EFFACEMENT DES RÉSEAUX SALLE DES FÊTES : DÉPENSES REVERSÉES AU SDEG POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET RÉSEAUX ORANGE.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité de procéder à l'effacement des réseaux de communications électroniques et à la réalisation de travaux supplémentaires, sur la place de la salle des fêtes (Place du Vieux Marché), avant le début des travaux d'aménagement de bourg sur ce secteur,
CONSIDÉRANT le jugement du tribunal administratif en date du 08 Novembre 2018,
CONSIDÉRANT que les travaux n'ont consisté qu'en l'enfouissement des réseaux existants,
CONSIDÉRANT la délibération N°2019-80b portant sur la dépense supportée par la commune pour les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, à hauteur de 24 480.00 € TTC,
CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre en compte également les prestations réalisées par l'opérateur de réseaux Orange (Etudes et câblages)
Le Conseil Municipal, **PAR 20 VOIX POUR :**

- ✓ Confirme la prise en charge des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques sous la forme de versement d'un fonds de concours à hauteur de 24 480.00 € TTC (20 400.00 € HT)
- ✓ Accepte la prise en charge des prestations réalisées par l'opérateur de réseaux Orange sous forme de versement d'un fonds de concours à hauteur de 3 870.82 € TTC (3 225,68 € HT)
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dépenses.

Les crédits ont été inscrits au budget 2019, en section investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE